



Domus

Barème Honoraires  
Transaction

## Transactions sur ventes d'immeuble à usage d'habitation et professionnel

### Honoraires à la charge du vendeur (sauf dérogation)

Jusqu'à 50 000 €uros	Forfaitaire de 5000 € TTC
Supérieur à 50 001 €uros	5000 € auxquels s'ajoutent 5 % TTC du prix de vente supérieur à 50 001€
Estimation Vente	180 € TTC

### Transactions sur ventes de terrain à bâtir

	10 % TTC du prix de vente
--	---------------------------

**Barème Honoraires de Location  
Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>**  
*Barème établi le 15 septembre 2014*

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 10 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

**Honoraires à la charge du locataire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

**Honoraires à la charge du bailleur**

Honoraires d'entremise et de négociation	96 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7,2 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC
Frais d'inventaire (sur demande)	180 € TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**Barème Honoraires de Location baux non soumis à la loi du 06/07/1989**

**Honoraires à la charge du locataire et du Propriétaire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire	14,4 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	156 € TTC
Honoraires de Rédaction de Bail	156 € TTC

**Barème Honoraires de Gestion**

Vacation (Réception, suivi des travaux, expertises)	60 € TTC de l'heure
Estimation Location	60 € TTC
Avenant ou renouvellement du bail de location (à la charge du demandeur)	96 € TTC
Diagnostics Etat des risques naturels et technologiques	54 € TTC
Frais envoi sur gestion hors France	2,01 € TTC
Frais résiliation mandat de gestion	96 € TTC
Honoraires de gestion // Assurance loyers impayés (sur toutes les sommes quittancées)	Entre 7,2 et 9,6 % TTC // 2,4 % TTC